

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION JEUNESSE – SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DU JEUDI 20 AVRIL 2017**

Etaient présents : Mrs Didier HOUOT – Ludovic VINCENT – Laurent PERRIN – Mmes Laure GRANDEMANGE – Murielle COLLIN – Dorine ROBERT - Stéphanie MALISZEWSKI.

Excusés :

M. Arthur BRAUN qui donne procuration à M. Ludovic VINCENT

Mme Sabine GRANDEMANGÉ qui donne procuration à Mme Laure GRANDEMANGE

Absent : Gilbert LAMBOLEZ – Nicolas JACOB

La séance est ouverte par Ludovic VINCENT, il rappelle l'ordre du jour de cette réunion qui concerne l'attribution des subventions aux associations.

Le but n'étant pas de revenir sur les associations qui effectuent régulièrement leur demande et qui en bénéficient tous les ans, mais de réfléchir sur celles qui formulent leur demande pour la première ou seconde fois et de voir dans quelles conditions la subvention peut leur être transmise.

M. PERRIN ajoute que certaines associations n'ont pas transmis leur dossier mais qu'elles participent énormément sur la commune, il trouve qu'il serait normal de leur verser automatiquement une subvention.

Il a été rappelé lors des différentes réunions des associations qu'il ne pouvait pas y avoir de subvention dès lors qu'il n'y avait pas de demande et qu'une subvention n'est plus attribuée automatiquement.

Il est également suggéré de proposer des subventions pour les associations dont les comptes seraient au plus bas.

Il est prévu dans une prochaine réunion (juin ou septembre) d'établir une critérisation des subventions aux associations, un document est transmis aux personnes présentes afin d'y réfléchir.

Une longue discussion est ensuite engagée concernant l'association des Amis Nés de l'Est et le trail des Grandes Gueules, à savoir si une subvention leur sera accordée ou pas, si oui quel montant va-t-il leur être attribué ?

Les avis sont partagés et afin de ne pas décourager les bénévoles un montant de 500 euros est attribué à chacune des associations.

En ce qui concerne les nouvelles demandes aucune subvention ne leur sera attribuée, sauf pour l'association Espoir 2000 de Saint Amé qui intervient gracieusement aux NAP, par conséquent un geste exceptionnel de 100 euros est effectué par la commune.

Pour clore cette séance Ludovic rappelle qu'un document sur la mise en place des critères pour les subventions aux associations et à la disposition des membres.